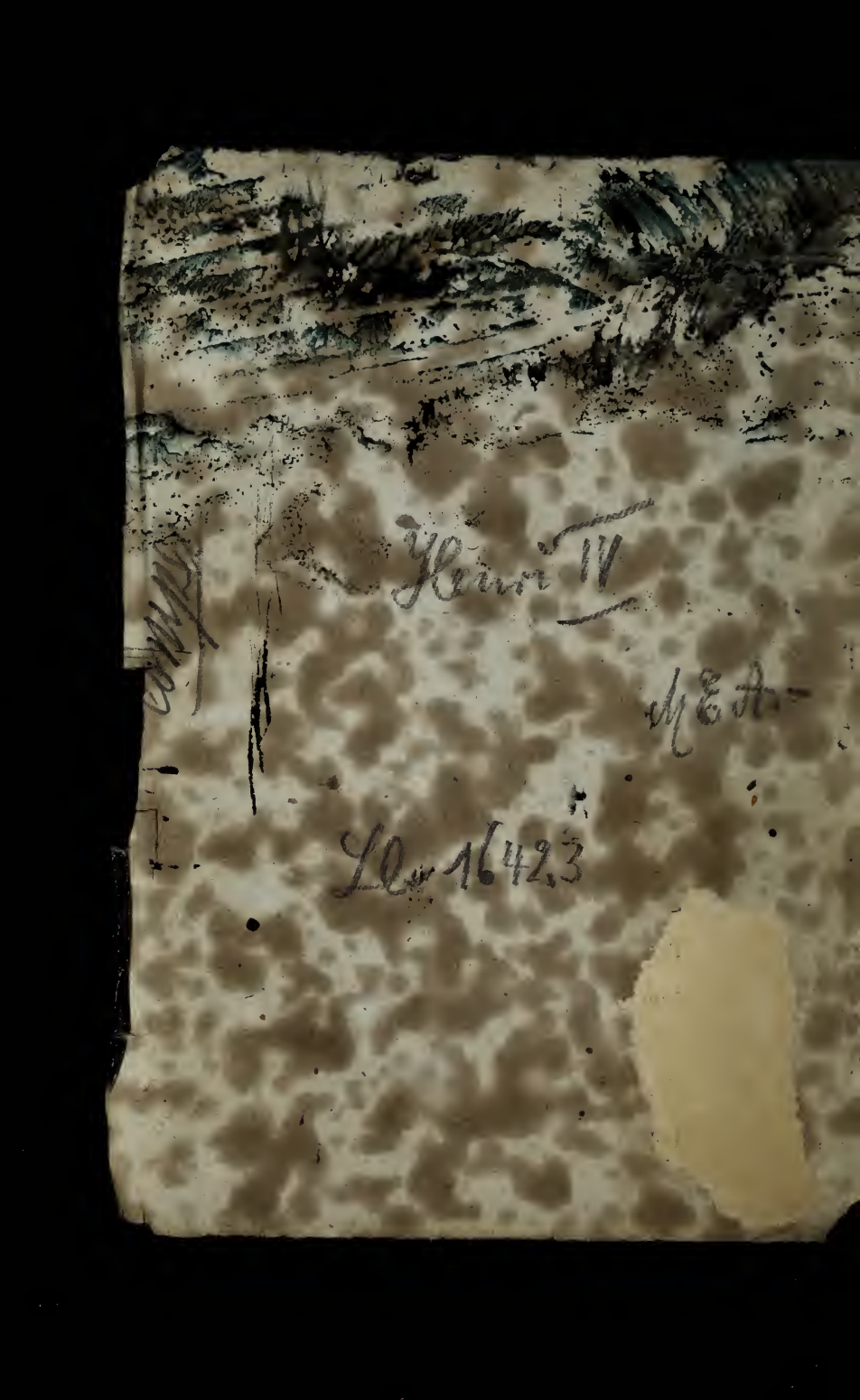
Henri IV
M E A
Lo 1642,3

RESPONCE

D'VN GRAND SEIgneur de ce Royaume, reduit à la S. Vnion, à vne lettre que luy a escrite le Roy de Nauarre.

En laquelle sont descrites les plus principalles causes, qui l'ont meu à quitter le party Heretique.

A LYON.

1590.

Auec Permission.

Case
F
39
.326
1590 RES

THE NEWBERRY
LIBRARY

54-2356

RESPONCE D'VN grand Seigneur de ce Royaume, Reduit à la S. Vnion, a vne lettre que luy à escrite le Roy de Nauarre.

SIRE,

VOZ lettres m'ont esté rẽdues par Monsieur de S. Brix, enuoyé expres en ce lieu, pour me reunir cõme vous dites, à vostre seruice: & au surplus ayant leu de point en point les lettres de V. Maiesté, elles ne m'ont point tant contenté, que vous me voulez persuader: car quant au pre-

mier point de voſtre adiuratiõ, par laquelle vous me coniurez comme vray Frãçois, & amateur de l'Eſtat Royal, de conſiderer la felonnie par moy commiſe, cõtre voſtre perſonne, en quittant voſtre party: laquelle faulte (dites vous) eſtes preſt de me pardonner, pourueu que ie vueille quitter le party de la Ligue.

Pour reſpõce à ce premier point, ie vous diray que ie ne me ſuis iamais obligé à hõme du monde, ſoit Roy, Prince, ou autre, qu'en conſideration du bien publicq de ceſt Eſtat: pour lequel i'expoſeray touſiours ma vie. Et les beaux pretextes prins par le feu Roy m'auoyẽt obligé (cõme beaucoup d'autres) à l'aſſiſter de ma perſonne & biens. Sa mort inopinée eſtant ſuruenue, par

vn Miracle le plus estrãge d'ont lon ait iamais ouy parler. Voz belles promesses m'inuitarent à vous faire seruice, sous l'esperance que vous nous donniez d'estre Catholique: mesmes qu'auiez enuoyé à Rome Ambassadeurs pour ceſt effect. Mais vostre secrette Declaratiõ du mois de Decembre dernier, a faict veoir à beaucoup de Noblesse, que la vẽgeance de la mort du feu Roy ne vous seruoit que de pretexte: & que vostre but & intẽtion estoit de vous establir, pour ruyner la Religion Catholique Apostolique & Romaine: seul base & fondemẽt de ceſt Estat. Et neantmoins ceſte declaration fust si secrette, que beaucoup de ceux de vostre Cõseil, n'en scauoyent rien: le secretaire Ruzé

cognoit bien ceux, à qui on a refuſé l'entrée de voſtre Cabinet, ſe doutans biẽ que l'entrepriſe ſeroit deſcouuerte.

Que deuois ie faire, me trouuant en vn ſi eſtrange acceſſoire? Ie m'eſtois obligé par ſerment de vous faire ſeruice: d'autre part auſſi la conſeruation de ma religion m'incitoit à ſuiure vn plus honorable party: d'vn coſté ie voyois voz promeſſes, de l'autre coſté les deſſeins des Catholiques tournez contre moy: le feu Roy d'autre part vous auoit deſigné pour ſon ſucceſſeur: l'Edict d'Vnion eſtably en loy fondamentale aux funeſtes Eſtatz de Bloys me confirmoyent en ceſte derniere reſolution. Ioinct auſſi la Bulle de ſa Saincteté fulminée contre vous la

premiere année de ſon Ponttficat.

Ce qui fuſt cauſe, qu'ayant prins l'aduis de Meſſieurs de S. Sulpice, qui m'enuoyarent vn predicateur de Troyes, ie me reſolus en fin de ſuiure & cõbattre pour la foy Catholique, ſous Mõſeigneur le Duc de Mayenne Lieutenant general de l'Eſtat, pour le treſchreſtien Roy Charles X. par voſtre commandement detenu en captiuité : m'ayant le bon Dieu fait ceſte grace de m'ouurir les yeux pour cognoiſtre la verité, tant ombragée par les artifices du feu Roy, q̃ les plus clairvoyans y auoyent eſté trompés. Car quelque mine qu'il fiſt, iamais ſon deſſein ne fut autre, q̃ de vous faire planche, pour paruenir à ce Royaume, duquel vous eſtes auſſi

eſlon

eſlongné que voſtre eſperance en eſt proche.

Et quant à ce que vous dites, que les Ieſuiſtes m'ont ſeduit & abuzé, ie ne vous veux faire autre reſponce, que celle que Helie fit au Roy Achab, quād il luy demanda, ſi ce n'eſtoit pas luy qui troubloit Iſraël. Et quand i'aurois failly en ceſt endroit (ce qui n'eſt vray ny vray ſemblable) m'accuſeriez vous de laſcheté, de vouloir viure & mourir en ma religion antique: veu que pour la voſtre nouuelle vous auez fait vne pareille proteſtation, non ſeulement à Montauban, à Chaſteleraud, mais encores à Caen au mois de Decembre dernier, où vous auez proteſté de quitter pluſtoſt trente couronnes, que voſtre religion?

religion ? Ie laisse à part les calomnies, & impostures de voz Ministres, contre la Maison de Lorraine: d'autant que beaucoup de gens de bien y ont respondu si amplement, qu'il n'est possible de plus : & puis ce n'est le propos dont il est question : seulement vous diray-ie, en passant, que sans la Maison de Guyse, il y a long temps que ce Royaume seroit plongé en l'Atheisme : & ne faut aller chercher autre preuue, qu'en Allemaigne, où la Religion n'y sent que le vin. Et neantmoins il s'est trouué de tant de sortes de sectes, qu'vn certain Autheur Catholique a ramassé trois cens interpretations diuerses sur l'institution du sainct Sacrement de l'Autel, & ce pẽdant chascun de

ceux-là se dit estre de la vraye Egli se. Il s'en est trouué qui de Lutheriens se sont faictz Zuingliens, de Zuingliens Caluinistes, de Caluinistes Iuifz, de Iuifz Turcs : comme il aduint à vn Italien nommé Bernardin Ochin. Aussi est-ce vn prouerbe commun, que pour estre Docteur en Atheisme, il faut estre Bachelier en Caluinisme. Ie laisse ce propos, pour respondre à la fin de vostre lettre : par laquelle, vous dites que la recompense des Rebelles est ordinairement suiuie d'vne infinité de malheurs. Ce que i'aduoüe, & tres-apropos. Ceux qui vous ont suiuy contre noz Roys, & ceux qui vous suiuent encores, sçauent si ceste proposition est vraye, ayans beaucoup d'entre

eux

eux laiſſé leurs teſtes ſur vn eſchaffaut, pour le crime de Rebellion, qui a touſiours eſté puny en France ſur les Heretiques, & non ſur les Catholiques. Quel Belloy, quel Marmet, quel Du Pleſſis pourra iamais effacer les forfaitz enormes par vous commis en France depuis vingt ans? ſera-il dit, que celuy qui eſt ennemy des François, ſoit parqué au throſne des François? Non, non: ce n'eſt en ceſt endroict, qu'il faut obeir. Et ne penſez pas que nous ſoyons priuez de ſentiment, comme nous ſerions ſi nous vous recognoiſſions pour Roy: eſtans preſtz de pluſtoſt endurer toutes ſortes d'incommoditez, que de permettre qu'vn heretique, ou fauteur d'heretiques,

regne en Frãce. Vous pouuez voir par là combien peu nous redoutons voz menaces. Si vous pouuez ſauuer voſtre bateau de naufrage, vous vous deburez eſtimer bien heureux: ſans aſpirer à la Couronne où vous n'auez aucun droict. Cependant ie prieray Dieu vous vouloir illuminer : à fin que cognoiſſant l'erreur où vous eſtes plongé, vous laiſſiez la France en paix, & reſiouïſſiez les Anges, & toute la Cour Celeſte, par vne vraye & non feincte penitence.
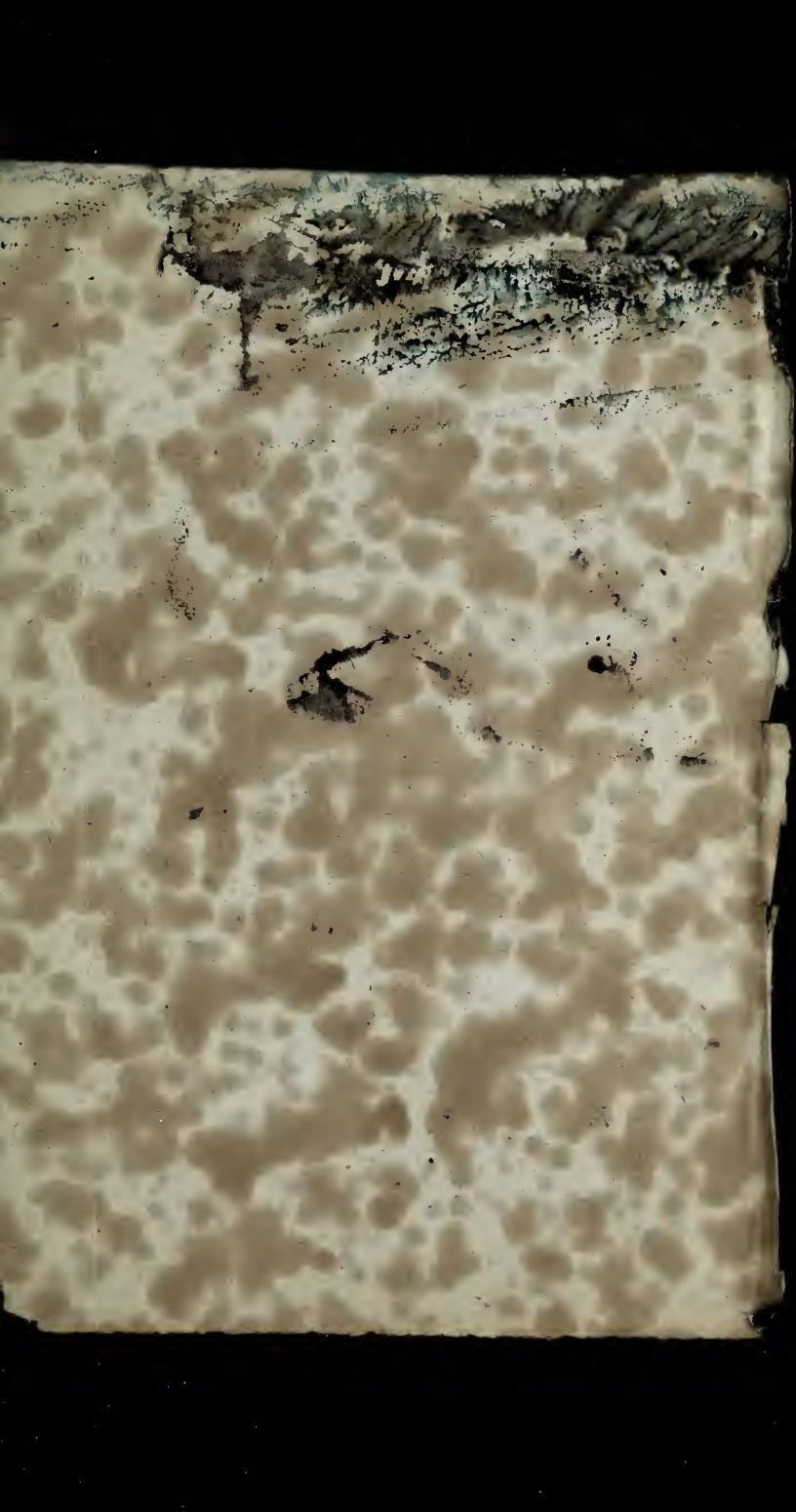
De Chaſtillon, ce premier en Feburier 1590.